

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 8 mars 2023

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
POLE ÉVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00
ddfip64.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques des Pyrénées-Atlantiques

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nathalie Lamouroux

téléphone : 05 59 82 24 23 ou 06 21 78 17 61
courriel : nathalie.lamouroux1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS :11560947

Réf. OSE : 2023 – 64284 - 14186

à Monsieur le Président de la
Communauté d'Agglomération Pau
Béarn Pyrénées

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : demande de reconduction d'un avis domanial sur la valeur vénale d'un terrain portant un bâti ancien

Par demande du 21 février 2023, vous souhaitez une nouvelle évaluation de la valeur vénale d'un terrain avec bâti très vétuste et inhabitable dans le cadre d'une acquisition de ce bien situé 1811 Avenue du 18 juin 1940 à Jurançon 64110. La parcelle d'assise du bien est cadastrée AC 157 d'une superficie de 3 793m².

Un avis N° 2021-64284-55867 a été rendu le 16 août 2021 pour une durée de dix-huit mois.

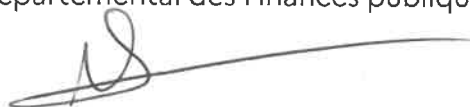
En l'absence d'une réelle évolution du marché local des biens de l'espèce, cet avis domanial est maintenu.

La valeur vénale du terrain avec bâti est estimée à 45 500€ HT.

Le présent avis est rendu à titre réglementaire. Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée avant le 8 mars 2024 ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Nathalie Lamouroux
L'Inspectrice des Finances Publiques



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 7301-SD

PAU, le 16.07.2021

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Eric DUNY
Téléphone : 05 59 82 24 59
Courriel : eric.duny@dgifp.finances.gouv.fr
Réf. OSE : 2021-64284-55867 DS 5047150

Le Directeur départemental des finances publiques
des Pyrénées-Atlantiques

À

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PAU BÉARN PYRÉNÉES
PLACE ROYALE
64 000 PAU

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : terrain portant un bâti ancien

ADRESSE DU BIEN : 1811 Avenue du 18 juin 1940, Jurançon.

VALEUR VENALE : 45 500 € HT

Il est rappelé que les collectivités locales ou leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

- | | |
|--|-----------------|
| 1 – SERVICE CONSULTANT : | La CDAPBP |
| AFFAIRE SUIVIE PAR : | C. POEY-DOMENGE |
| 2 – Date de consultation | : 19/07/2021 |
| Date de réception | : 19/07/2021 |
| Date de constitution du dossier « en état » | : 19/07/2021 |

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Acquisition de terrain par possible expropriation.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle AC 157, terrain de 3 793 m² portant une maison en état très vétuste, inhabitable.

5 – SITUATION JURIDIQUE

propriétaire : indivision (succession ARESTI).

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage N gdv, pour une aire de passage.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative .

La valeur vénale du bien est estimée à 45 500 € HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Dix-huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Eric DUNY, inspecteur.